

**COMITE SYNDICAL
DU PETR PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUICHE**

Lundi 3 février 2020 – 18h30 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Laurent BEAUVAIS, M. François CARBONELL, M. Pierre COUPRIT, M. Bernard DABIEL, M. François DREUX, M. Pascal GADEYNE, M. Sébastien GOURDEL, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Charles HAUTON, M. Michel LERAT, Mme Chantal LOISEL-NICOLEAU, M. Daniel MARIE, M. Dominique NETZER, Mme Nelly NOGUES, M. Roger RUPPERT, M. Jean-Marie VERCRUYSSSE, M. Philippe VAN-HOORNE, M. Gérard VIEL.

Etaient excusés : Mme Véronique CHABROL qui a donné pouvoir à M. Gérard VIEL, M. Philippe JIDOUARD, M. Frédéric LEVEILLE qui a donné pouvoir à M. Laurent BEAUVAIS, Mme Marie-Thérèse MAYZAUD.

Nombre de délégués en exercice : 29

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de pouvoirs : 2

M. Sébastien GOURDEL est désigné secrétaire de séance.

1

Le Président, Jean-Marie VERCRUYSSSE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

En préambule, Jean-Marie VERCRUYSSSE souhaite saluer la mémoire de Jean-Pierre LATRON qui nous a quittés brutalement ce 29 janvier.

« Jean-Pierre LATRON a œuvré depuis 15 ans dans l'ancien PAPAO puis dans le PETR.

Il a présidé le Comité Local d'Engagement Initiative Orne du PAPAO entre 2005 et 2007.

Il a présidé le Conseil de Développement du PAPAO entre 2005 et 2009.

Il a ensuite présidé l'association du PAPAO entre 2013 et 2014 jusqu'à sa dissolution et la mise en place du PETR au 1^{er} janvier 2015. Il a été un artisan du rapprochement du PAPAO et du Pays d'Ouche, et de la mise en place du PETR.

Au PETR, depuis 5 ans, il était membre du Comité de Programmation Leader et de notre Comité Syndical. Il aurait dû être présent à nos côtés ce soir. »

Jean-Marie VERCRUYSSSE invite les membres à un moment de recueillement en sa mémoire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2019

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la note de synthèse.


Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 9 décembre 2019.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2020 – 02 – 01
OBJET : COMPTE DE GESTION 2019 DU PETR**

Le Président aborde le premier point financier avec le compte de gestion 2019 du PETR.
Le compte de gestion 2019 a été transmis au PETR par la Trésorerie d'Argentan. Il retrace les opérations de l'année réalisées en dépenses et en recettes.
Le compte de gestion est présenté et détaillé lors du Comité Syndical.

061029
TRES. ARGENTAN



II-1
Exercice 2019

04000 - PETR PAPAO-PAYS D OUCHE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	153 082,45	1 181 694,23	1 334 776,68
Titres de recettes émis (b)	66 401,75	322 050,77	388 452,52
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	66 401,75	322 050,77	388 452,52
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 000,00	1 181 694,23	1 198 694,23
Mandats émis (f)	14 509,67	509 750,69	524 260,36
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	14 509,67	509 750,69	524 260,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	51 892,08		
(h - d) Déficit		187 699,92	135 807,84

061029
TRES. ARGENTAN



Etat II-2
Exercice 2019

04000 - PETR PAPAO-PAYS D OUCHE

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	86 732,15		51 892,08		138 624,23
Fonctionnement	265 405,16		-187 699,92		77 705,24
TOTAL I	352 137,31		-135 807,84		216 329,47
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	352 137,31		-135 807,84		216 329,47

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2019 du Comptable public du PETR.

DELIBERATION N° 2020 – 02 – 02
OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU PETR

Pour le vote du compte administratif, le Président Jean-Marie VERCRUYSSSE, sort de la salle.
Le 1^{er} Vice-Président, Laurent BEAUVAIS, présente le compte administratif.
Le document budgétaire, adressé aux membres, comprend une synthèse du Compte Administratif 2019 du PETR, ainsi que le détail des postes comptables (prévu et réalisé 2019).
Le compte administratif 2019 est présenté et détaillé en Comité Syndical.

FONCTIONNEMENT	
Excédent de Fonctionnement N-1	
Excédent Fonctionnement 2018	265 405,16 €
Affectation à l'investissement	- €
Affectation à l'excédent reporté	265 405,16 €
Reprise au 01/01/2019	
Excédent	265 405,16 €
Déficit	
Année 2019	
Recettes	322 050,77 €
Dépenses	509 750,69 €
Résultat année 2019	- 187 699,92 €
Résultat au 31/12/2019	
Excédent	77 705,24 €
Déficit	

INVESTISSEMENT	
Résultat au 01/01/2019	
Excédent	86 732,15 €
Déficit	
Année 2019	
Recettes	66 401,75 €
Dépenses	14 509,67 €
Résultat année 2019	51 892,08 €
Résultat au 31/12/2019	
Excédent	138 624,23 €
Déficit	

FONCTIONNEMENT 2019				
DEPENSES		BP 2019	Réalisé 2019	
		1 181 694,23	509 750,69	
O11	Charges à caractère général	166 400,00	76 486,97	
O12	Charges de personnel et frais assimilés	279 700,00	269 876,04	
65	Autres charges de gestion courante	348 901,00	112 837,38	
67	Charges exceptionnelles	334 142,93	0,00	
O22	Dépenses imprévues	2 000,00	0,00	
O23	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	
O42	Opérations d'ordre - dotations aux amortissements	50 550,30	50 550,30	
RECETTES		BP 2019	Réalisé 2019	Reste à percevoir 2019
		1 181 694,23	322 050,77	517 609,60
70	Produits des services du domaine et ventes directes	65 926,97	47 050,36	20 200,00
74	Dotations et participations	850 262,10	274 191,10	497 409,60
75	Autres produits de gestion courante	100,00	2,37	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	200,72	0,00
O13	Atténuations de charges	0,00	606,22	0,00
OO2	Résultat de fonctionnement reporté N-1	265 405,16	0,00	0,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
			Résultat de fonctionnement	Résultat avec intégration des restes à percevoir
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019			-187 699,92 €	329 909,68 €
Résultat de clôture 2019 (avec report N-1)			77 705,24 €	595 314,84 €

INVESTISSEMENT 2019				
DEPENSES		BP 2019	Réalisé 2019	Reste à réaliser 2019
		17 000,00	14 509,67	0,00
20	Immobilisations incorporelles	16 000,00	13 717,67	0,00
21	Immobilisations corporelles	792,00	792,00	0,00
O20	Dépenses imprévues	208,00	0,00	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
RECETTES		BP 2019	Réalisé 2019	Reste à percevoir 2019
		153 082,45	66 401,75	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 800,00	15 851,45	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté N-1	86 732,15	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre transferts entre sections	50 550,30	50 550,30	0,00
			Résultat d'investissement	Résultat avec intégration des restes à réaliser
Résultat d'investissement de l'exercice 2019			51 892,08 €	51 892,08 €
Résultat de clôture 2019 (avec report N-1)			138 624,23 €	138 624,23 €

RESULTAT GLOBAL 2019	Résultat global
Résultat de l'exercice 2019	-135 807,84 €
Résultat de clôture 2019 (avec report N-1)	216 329,47 €

Le compte administratif présente un résultat global de l'exercice 2019 de -135 807,84 € (+131 900,67 € en 2018).

En intégrant les reports de l'année 2018, le compte administratif présente un résultat de clôture de l'exercice 2019 de +216 329,47 € (+352 137,31 € en 2018).

Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter en investissement pour 2020.

Les subventions restant à percevoir se montent à 497 409,60 € au 31 décembre 2019 (335 000 € en fin 2018).

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Vice-président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif 2019 du PETR.**

DELIBERATION N° 2020 – 02 – 03
OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Président propose ensuite de passer à l'affectation du résultat.

Le compte administratif 2019 présente un excédent d'exploitation de 77 705,24 €.

La section d'investissement présente un excédent de 138 624,23 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement.

Il n'est pas nécessaire d'exécuter de virement à la section d'investissement.

Il convient d'affecter un excédent reporté de 77 705,24 €.

Résultat d'exploitation 2019	77 705,24 €
Excédent d'investissement 2019	138 624,23 €
Restes à réaliser 2019	- €
Virement à la section d'investissement	- €
Affectation en excédent reporté	77 705,24 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'affecter le résultat 2019 de 77 705,24 € au compte suivant : compte 002 - excédent de fonctionnement reporté.**

DELIBERATION N° 2020 – 02 – 04
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 DU PETR

Le Président rappelle que le Comité Syndical du PETR a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire 2020 le 9 décembre 2019.

Conformément à la réglementation, le budget doit être voté dans les 2 mois suivant ce DOB.

Jean-Marie VERCRUYSSSE indique que ce budget 2020 d'année électorale est un budget qui permet le fonctionnement classique du PETR et qui intègre les actions en cours (comme l'étude OPAH) ou dont le principe a déjà été décidé depuis plusieurs mois (comme le schéma directeur vélo).

Le seul changement à noter est la baisse des charges de personnel, en raison du départ de Didier BOUVET en cours d'année vers la CdC Argentan Intercom. Ce poste était mis à disposition à 80% pour la CdC, mais depuis quelques temps les 20% ne sont plus vraiment réalisés faute de demandes et de sollicitations sur les 2 autres CdC. Il devient donc logique de procéder à un transfert du poste. Le budget 2020 présenté et détaillé en réunion est le suivant :

BUDGET PRIMITIF 2020 PETR					
Synthèse					
 FONCTIONNEMENT 2020					
DEPENSES			RECETTES		
O11	Charges à caractère général	148 800,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	30 200,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	247 200,00	74	Dotations et participations	857 347,60
65	Autres charges de gestion courante	236 064,00	75	Autres produits de gestion courante	100,00
67	Charges exceptionnelles	261 072,99	77	Produits exceptionnels	0,00
O22	Dépenses imprévues	2 000,00			
O23	Virement à la section d'investissement	0,00	OO2	Résultat de fonctionnement reporté	77 705,24
O42	Opérations d'ordre - dotation aux amortissements	70 215,85	O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
TOTAL		965 352,84	TOTAL		965 352,84
Budget fonctionnement en équilibre					- €
 INVESTISSEMENT 2020					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	6 500,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	13	Subventions d'investissement	0,00
O20	Dépenses imprévues	500,00	O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté	0,00	OO1	Résultat d'investissement reporté	138 624,23
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	O40	Opérations d'ordre - dotation aux amortissements	70 215,85
TOTAL		7 500,00	TOTAL		215 340,08
Budget investissement en sur-équilibre					207 840 €
PREVISION DEPENSES TOTALES		972 852,84 €	PREVISION RECETTES TOTALES		1 180 692,92 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2020 du PETR.

DELIBERATION N° 2020 – 02 – 05

OBJET : PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS DU PETR

Les agents du PETR sortent de la salle.

Le Président rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 9 décembre 2019, les membres du Comité Syndical ont évoqué le versement d'une prime aux agents du PETR.

- 1- Les membres ont acté le principe de l'attribution d'une prime minimum de 500 € nets à chaque agent du PETR,
- 2- Les membres ont souhaité une différence de prime entre les agents et le binôme de direction, pour tenir compte des responsabilités qu'ils exercent,
- 3- Les membres ont souhaité aussi une différence au sein du binôme de direction, pour aussi tenir compte des responsabilités différentes exercées.

En conséquence, le Président du PETR soumet aux membres une proposition de prime exceptionnelle respectant ces choix :

- 1- Une prime de base de 500 € nets pour chaque agent du PETR,
- 2- Une prime complémentaire pour le binôme de direction de 100 € nets pour une rémunération nette située entre 2000 et 2500 €,
- 3- Une prime complémentaire pour le binôme de direction de 200 € nets pour une rémunération nette située entre 2500 et 3000 €.

Concrètement :

- 1- La prime exceptionnelle serait versée avec le salaire de février 2020, une fois le budget voté le 3 février,
- 2- Adeline JUMEL, Laëtitia HAREL, Sabrina LORY, et Didier BOUVET toucheraient une prime de 500 € nets,
- 3- Emmanuelle DABON, toucherait une prime de 600 € nets,
- 4- Edouard REUSNER, toucherait une prime de 700 € nets.

Les élus avaient aussi souhaité aborder les modalités de sa pérennisation dans les années futures, afin de ne plus avoir à y revenir. Etant donné que cette prime est un « rattrapage » pour 5 ans d'activité au PETR, le Président propose d'acter le versement d'une prime annuelle en décembre de chaque année équivalente à 1/5^e des primes qui viennent d'être décidées :

- 1- Adeline JUMEL, Laëtitia HAREL, Sabrina LORY : $500 \text{ €} / 5 = 100 \text{ €}$ nets,
- 2- Emmanuelle DABON : $600 \text{ €} / 5 = 120 \text{ €}$ nets,
- 3- Edouard REUSSNER : $700 \text{ €} / 5 = 140 \text{ €}$ nets.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'attribuer une prime exceptionnelle aux agents du PETR, versée avec le prochain salaire, de 500 € nets pour Adeline JUMEL / Laëtitia HAREL / Sabrina LORY / Didier BOUVET, de 600 € nets pour Emmanuelle DABON, et de 700 € nets pour Edouard REUSSNER.**
- **D'attribuer une prime annuelle aux agents du PETR, à verser chaque année avec le salaire de décembre, de 100 € nets pour Adeline JUMEL / Laëtitia HAREL / Sabrina LORY, de 120 € nets pour Emmanuelle DABON, et de 140 € nets pour Edouard REUSSNER.**
- **D'autoriser le président à signer tout document relatif à cette attribution.**

DELIBERATION N° 2020 – 02 – 06

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR

6

Le Président rappelle que par délibération du Comité Syndical du 15 décembre 2014, il avait été décidé d'attribuer une indemnité de conseil à Monsieur Michel NICLOUX, Comptable du Trésor à la Trésorerie d'Argentan.

Puis, par délibération du Comité Syndical du 19 décembre 2017, il a été décidé d'attribuer une indemnité de conseil à Monsieur Evariste PAYRAMAURE, Comptable du Trésor par intérim, suite au départ en retraite de Monsieur Michel NICLOUX.

Le successeur de Monsieur Michel NICLOUX au poste de Comptable du Trésor est arrivé en date du 2 septembre 2019, en la personne de Monsieur Jean-Philippe CHARDRON, mettant ainsi fin à l'intérim de Monsieur Evariste PAYRAMAURE.

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, l'arrêté du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

L'article 3 de cet arrêté du 16 décembre 1983 précise qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Afin de pouvoir attribuer une indemnité à Monsieur Jean-Philippe CHARDRON pour 2020, il convient de délibérer suite au changement de comptable.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité moins une voix contre :

- D'attribuer une indemnité de conseil à Monsieur Jean-Philippe CHARDRON en tant que Comptable du Trésor, à compter du 1^{er} janvier 2020.
- D'autoriser le président à signer tout document relatif à cette attribution.

DELIBERATION N° 2020 – 02 – 07

OBJET : « VELOS ET TERRITOIRES » - CONSULTATION POUR LA REALISATION DU SCHEMA VELO – DESIGNATION DU PRESTATATAIRE

Le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 9 décembre 2019, les membres ont approuvé le lancement d'une étude pour l'élaboration du schéma vélo à l'échelle du PETR, et ont autorisé le Président à lancer la consultation.

La consultation pour ce marché d'étude dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancée sur le portail de dématérialisation des marchés publics le 13 décembre 2019 (annonce légale Ouest-France 18 décembre 2019).

La date limite de réception des offres était fixée au 21 janvier 2020 à 16 heures.

Durant la consultation, 28 dossiers de candidatures ont été retirés.

A la clôture de la consultation le 21 janvier, 6 offres ont été déposées.

Une 7^e offre a été déposée par mail, mais hors délais, le prestataire ayant eu des soucis de connexion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics. Cette offre n'est pas recevable.

Une réunion du Comité de Pilotage Vélo a eu lieu lundi dernier 27 janvier après-midi, afin d'étudier les 6 candidatures sur un plan technique et financier, avec des représentants des 3 CdC, et un représentant de la DDT.

Les 6 dossiers de candidature sont complets et conformes au cahier des charges (DC1, DC2, effectifs, attestations fiscales, URSSAF, CA, K bis, RIB). Les 6 dossiers d'offres sont complets également (acte d'engagement, CCAP CCTP et RC signés, devis détaillés, moyens techniques, notes méthodologiques, plannings et offres de prix détaillées).

Après présentation de chaque offre, le Comité de Pilotage a débattu et proposé un classement des offres à soumettre au Comité Syndical.

Pour mémoire, les critères analysés et leur pondération dans la note sont les suivants :

- Qualité technique : 40 %
- Prix : 40 %
- Equipe : 10 %
- Délais : 10 %

Les 6 offres reçues et les prix proposés sont les suivants :

Bureau d'études	Prix HT	Prix TTC
CEREMA	37 010 €	44 412 €
Mott Macdonald + Fédération Française de Cyclisme	32 805 €	39 366 €
B&L Evolution (Les Entrepreneurs du changement)	54 450 €	65 340 €
IMMERGIS	49 905 €	59 886 €
Item	48 850 €	58 620 €
Vizéa (Les EnR)	43 985 €	52 782 €
Non recevable :		
INDDIGO	41 312 €	49 575 €

Le Président invite Sébastien GOURDEL, qui a participé à ce Comité de Pilotage, à en dire quelques mots.

Offre n°1 : CEREMA :

Rappel du prix : 37 010 € HT pour 63 jours, soit 587 €/jour en moyenne.

. Points forts de l'offre :

- des références en matière d'études et d'aménagement liés à la mobilité et au vélo,
 - un établissement public qui participe à la définition d'objectifs nationaux en matière de mobilité et qui a élaboré de nombreuses fiches de conseil techniques sur le vélo,
 - des missions déjà effectuées dans l'Orne et en Normandie,
- . Points faibles de l'offre :
- le nombre de jours de travail est peu élevé, inférieur à la moyenne de ceux proposés.

Offre n°2 : Mott MacDonald / Fédération Française de Cyclisme :

Rappel du prix : 32 805 € HT pour 44 jours, soit 745 €/jour en moyenne.

- . Points forts de l'offre :
- prix peu élevé,
 - groupement pluridisciplinaire avec la FFC.
- . Points faibles de l'offre :
- nombre de jours insuffisants pour la mission et ratio coût journalier élevé,
 - Mott Mac Donald est spécialisée dans les AMO équipements sportifs,
 - faible expérience en matière d'élaboration des schémas directeurs de pistes cyclables,
 - aucun marché équivalent réalisé par la FFC à ce jour,
 - peu de missions réalisées avec les petites collectivités et le milieu rural,
 - note méthodologique ne montrant pas une connaissance du territoire ni la prise en compte des schémas vélos existants sur le P2AO.

Offre n°3 : B&L Evolution (Les Entrepreneurs du changement) :

Rappel du prix : 54 450 € HT pour 81,50 jours, soit 668 €/jour en moyenne.

- . Points forts de l'offre :
- bonnes références,
 - nombreux visuels d'illustration de la méthode,
 - bonne expérience sur mobilité, planification, environnement et développement durable,
 - bonne compréhension de la mission avec reprise de cartes et d'éléments du SCOT,
 - proposition intégrant des « Focus groupes » par EPCI
- . Points faibles de l'offre :
- coût élevé de la mission,
 - études de faisabilité ou pré-opérationnelles en option,

8

Offre n°4 : IMMERGIS :

Rappel du prix : 49 905 € HT pour 122 jours, soit 409 €/jour en moyenne.

- . Points forts de l'offre :
- bonne compréhension de la mission et du territoire SCOT (SCOT, PLUi, Projet voie verte...),
 - bonne expérience en lien avec la mission,
- . Points faibles de l'offre :
- calendrier imprécis et peu détaillé,
 - fiches techniques peu pédagogiques,
 - nombre de jours très élevé pour la mission et coût journalier très bas.

Offre n°5 : ITEM :

Rappel du prix : 48 850 € HT pour 85 jours, soit 575 €/jour en moyenne.

- . Points forts de l'offre :
- bonne expérience en matière cyclable (études et schémas),
 - bonne compréhension de la mission,
 - des outils intéressants tels que l'interface de gestion du plan d'action.
- . Points faibles de l'offre :
- Equipe réduite à 4 personnes, contre une dizaine pour les autres et manque d'experts techniques

Offre n°6 : VIZEA (Les EnR) :

Rappel du prix : 43 985 € HT pour 77,5 jours, soit 567 €/jour en moyenne.

. Points forts de l'offre :

- bonne expérience, bonne connaissance technique et nombreuses missions similaires notamment en Normandie, avec indications de personnes à contacter (transparence des références),
- options techniques proposées sur des comptages cyclables,
- bonne compréhension de la mission,
- constitution d'une base de données cyclables pour le P2AO,
- contenu des journées techniques et de la méthodologie très détaillé,
- offre exhaustive et opérationnelle.
- nombre de jours de travail à la moyenne de ceux proposés.

Les membres du Comité de Pilotage se sont accordés sur les notes à proposer au Comité Syndical :

CANDIDAT	QUALITE			PRIX				EQUIPE			DELAIS			NOTE	
	note sur 100	Coef.	NOTE critère n°1	Montant	note sur 100	Coef.	NOTE critère n°2	note sur 100	Coef.	NOTE critère n°3	note sur 100	Coef.	NOTE critère n°3	NOTE TOTALE	Classement
1- CEREMA	62,5	40%	25,00	37 010,00 €	88,64	40%	35,46	25	10%	2,50	25	10%	2,5	65,46	2
2- Mott MacDonald / FFC	50	40%	20,00	32 805,00 €	100,0	40%	40,00	25	10%	2,50	25	10%	2,5	65,00	3
3- B&L Evolution (Les Entrepreneurs du changement)	87,5	40%	35,00	54 450,00 €	60,2	40%	24,10	25	10%	2,50	25	10%	2,5	64,10	4
4- IMMERGIS	50	40%	20,00	49 905,00 €	65,7	40%	26,29	25	10%	2,50	25	10%	2,5	51,29	6
5- ITEM	75	40%	30,00	48 850,00 €	67,2	40%	26,86	25	10%	2,50	25	10%	2,5	61,86	5
6- VIZEA (Les EnR)	87,5	40%	35,00	43 985,00 €	74,6	40%	29,83	25	10%	2,50	25	10%	2,5	69,83	1

9

En ajoutant le temps d'animation prévu sur la mission par le PETR (17 745,82 €) pour accompagner les collectivités, le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total TTC supporté par le PETR	70 527,82 €	100,00 %
Subvention ADEME (50 % du coût HT de l'étude)	21 992,50 €	31,18 %
Subvention Leader	44 986,16 €	63,78 %
Financement PETR	3 549,16 €	5,04 %

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De valider les notes et le classement des offres proposés par le Comité de Pilotage,
- De sélectionner VIZEA (Les EnR) pour réaliser le schéma directeur vélo du PETR avec une note finale de 69,83 / 100,
- De valider le plan de financement de l'étude,
- De solliciter une subvention ADEME à hauteur de 21 992,50 €,
- De solliciter une subvention Leader à hauteur de 44 986,16 €,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette étude.

**DELIBERATION N° 2020 – 02 – 08
OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU PETR**

Le Président demande au Directeur de diffuser et présenter le rapport d'activité 2019 du PETR. Après approbation, il sera adressé aux financeurs et aux partenaires, et mis sur le site Internet du PETR. Suite à la présentation, les membres échangent sur Initiative Orne, sur les fonds européens, et sur la diffusion possible de ce rapport d'activité.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport d'activité 2019 du PETR.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier du renouvellement des instances du PETR :

Les élections municipales auront lieu le 15 et le 22 mars.

Les maires devront être élus par les conseils municipaux au plus tard le dimanche 29 mars (si 2nd tour).

Pour les EPCI, les conseils communautaires devront se réunir au plus tard le vendredi de la 4^{ème} semaine suivant l'élection des maires, soit le vendredi 24 avril au plus tard.

Pour les Syndicats Mixtes, les comités syndicaux devront se réunir au plus tard le vendredi 22 mai.

Composition du Comité Syndical :

Le Comité Syndical est composé de délégués désignés par les 3 EPCI membres.

Le nombre de délégués est défini de la façon suivante :

1 délégué par CdC + 1 délégué par tranche commencée de 3 000 habitants (en population totale)

Avec les nouveaux chiffres de population mis à jour début 2020, la composition reste inchangée :

CdC Argentan Intercom : 13 délégués

CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault : 7 délégués

CdC des Pays de l'Aigle : 10 délégués

Total : 30 délégués

Le Président, Jean-Marie VERCRUYSSSE, souhaite clôturer cette dernière séance du Comité Syndical de la mandature, en adressant un remerciement à tous les membres du Comité Syndical après ces près de 5 années de présidence du PETR.

Le président précise qu'un renouvellement non négligeable d'élus s'annonce, car à ce jour, sur 115 maires du PETR dont les intentions ont été relayées dans la presse, 56 % se représentent, et 44 % ne se représentent pas.

Quoi qu'il en soit, le PETR devra continuer les actions engagées. La feuille de route est là :

- il y a encore près de 2 millions d'€ de fonds européens Leader à faire verser à plus de 50 projets du territoire,

- il y a encore plus de 230 000 € de fonds OCM à attribuer à de futurs nouveaux dossiers, et 440 000 € de fonds OCM à verser aux porteurs de projets, en comptant la future 2^{ème} tranche,

- il y a encore une vingtaine de dossiers du Contrat de Territoire à constituer, et 2,6 M€ de fonds régionaux à aller chercher, et une clause de revoyure à préparer et négocier,

- il y a un SCOT à faire vivre, une étude OPAH à finaliser et restituer, un schéma directeur vélo à élaborer et à mettre en œuvre,

Il y a donc suffisamment de travail à poursuivre pour l'équipe du PETR durant l'année 2020, et même 2021, en attendant les nouvelles politiques à venir, notamment de l'Europe (avec la programmation des fonds européens 2021-2027 en préparation), et de la Région après les élections régionales.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) vient d'être créée au 1^{er} janvier. Elle mettra notamment en place les futurs Contrats de Cohésion Territoriale, ainsi que le nouveau programme « Petites villes de demain » (villes de moins de 20.000 habitants avec fonctions de centralité).

Il y aura donc à se positionner sur de nouveaux programmes.

En l'absence d'autres questions, le Président clôt la séance à 19 heures 45.